

TARIFS ANNUELS 2023/2024



Tarifs votés en Conseil d'Administration de l'OGEC le 4 avril 2023 et révisables chaque année

LYCÉE	CONTRIBUTION DES FAMILLES
2 nd e Générale et Technologique	1050 €
BAC GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	
1 ^{ère} et Terminale Générale	1090 €
1 ^{ère} et Terminale Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	
1 ^{ère} et Terminale Sciences et Technologies de la Santé et du Social	
BAC PROFESSIONNEL	
2 nd e, 1 ^{ère} et Terminale Bac Professionnel	1075 €
3 ^{ème} Prépa-métiers	820 €

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	CONTRIBUTION DES FAMILLES
BTS Support à l'Action Managériale	1300 €
BTS Comptabilité et Gestion	1300 €
BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social	1450 €
BTS Biotechnologies	1750 €
BTS Économie Sociale Familiale	1750 €
DE Conseiller Économie Sociale Familiale	1750 €

Il sera facturé en sus :

- La somme de 42 euros (uniquement pour les classes de BTS 1^{ère} année) pour le projet Voltaire

INTERNAT	CONTRIBUTION DES FAMILLES
Les montants tiennent compte des semaines d'absences pour stages et vacances scolaire	
Résidence lycéenne (formule hébergement + petit déjeuner + diner)	
2 nd e Professionnelle	3250 €
1 ^{ère} et Terminale Bac Professionnel	3150 €
2 nd e, 1 ^{ère} et Terminale Bac Général et Technologique	3450 €
Résidence Étudiante	
Formule hébergement + petit déjeuner + diner	3490 €
Formule hébergement + petit déjeuner	2800 €



RESTAURATION (tarifs susceptibles d'être modifiés)

	TARIFS
Self	7,25 €
Formule cafétéria	6,55 €
Diner, si non inclus dans le forfait	6,90 €

LES REDUCTIONS

Pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés au lycée :

- **10%** sur la contribution familiale du 2ème enfant
- **20%** sur la contribution familiale du 3ème enfant

LES AIDES

LES BOURSES NATIONALES DE LYCÉE

Les Bourses Nationales de lycée : les demandes se font dans l'établissement à partir du 1er septembre. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Mme CHATEL : annechatel@talensac.com

LE FONDS SOCIAL LYCÉEN

sous condition de ressources, les dossiers se feront en novembre 2023.

GRATUITÉ DES LIVRES SCOLAIRES

Les livres sont mis gracieusement à disposition des élèves avec l'aide de la Région des Pays de la Loire. Un chèque de caution est demandé en début d'année scolaire.

MODES DE REGLEMENT

- soit par prélèvement mensuel d'octobre à juin
- soit par chèque en 3 mensualités : le 05/10 - le 05/01 - le 05/04
- soit par paiement en ligne via ecole directe

